



Cross de Lausanne 2022 – Plan de protection COVID

1 Introduction

Ce document présente les mesures de protection COVID prises pour l'organisation du Cross de Lausanne dans le parc Bourget à Vidy/Lausanne, le 29 janvier 2022.

Le terme « personnel » comprend toutes les personnes contribuant à l'organisation de la manifestation (membres du comité d'organisation, commissaires, distribution des dossards, prix et ravitaillement, agents de sécurité, samaritains, électriciens, équipe du service des sports, représentants des organisations faitières, médias, etc.).

2 Objectifs

Ce document vise à informer les autorités, les participants, les accompagnants et tout le personnel des mesures et les obligations de chaque groupe d'utilisateurs durant le Cross de Lausanne. L'objectif final étant de garantir la sécurité de toutes et tous tout au long de cet événement.

3 Principes généraux

En raison de la situation sanitaire, les mesures suivantes sont prévues:

- Le « village » de la course (inscriptions, remise des dossards, cantine, consigne, WC, départs et arrivée, podiums, etc.) est circonscrit dans un site clôturé, appelé ci-après « zone sécurisée » sur le parking du Bourget. Cette zone sera clôturée par des barrières et l'entrée sera contrôlée par des volontaires soutenus par des agents de sécurité professionnels (Cf plan de la zone, annexe 2).
- La zone sécurisée n'est autorisée qu'aux personnes se légitimant au moyen d'un certificat COVID (dès 16 ans) et d'une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité, permis de séjour, permis de conduire).

4 Entrée dans la zone sécurisée

Un marquage au sol garantissant les distances et un système d'encolonnement seront mis en place dans le sas d'entrée de la zone sécurisée afin que les personnes pas encore contrôlées gardent les distances.

Des volontaires « volants » circuleront en amont de la zone sécurisée et contrôleront les personnes souhaitant accéder à la manifestation. Les personnes contrôlées auront un bracelet indéchirable et pourront accéder à la manifestation via un contrôle rapide. Ce système doit permettre de réduire l'encolonnement des personnes à l'entrée.

Toutes les personnes qui souhaitent accéder à la zone sécurisée sur le parking du Bourget devra présenter un certificat COVID (dès 16 ans) et une pièce d'identité. Pour les enfants de moins de 16 ans, le certificat COVID n'est pas nécessaire mais le contrôle d'identité est

requis. Ce contrôle sera effectué par des volontaires soutenus par des agents de sécurité professionnels. Ces derniers interviendront en cas de problème. Toutes les personnes contrôlées auront un bracelet justifiant qu'elles ont été contrôlées. Les contrôles seront effectués par des personnes masquées.

Dans la zone sécurisée, le port du masque n'est pas obligatoire.

Des affiches de l'OFSP seront apposées dans toute la zone se situant avant l'entrée de la manifestation. Ces affiches rappelleront que c'est une zone publique et que les gestes barrières doivent être respectés.

L'accès entre le lac et la route de Vidy est garanti au public par un couloir qui contourne la zone sécurisée.

L'accès aux véhicules d'urgence est garanti par le déplacement rapide des barrières vauban posées aux deux sorties (Cf annexe 2)

5 Dans la zone sécurisée

Dans toute la zone sécurisée, des affiches de l'OFSP ainsi que du gel désinfectant seront installés. Les emplacements de ces dispositifs sont détaillés en annexe 2.

a. Cantine

Une tente et des tables seront placés dans la zone sécurisée pour permettre aux gens de se restaurer à l'abri. Une équipe vendant des boissons ainsi que des mets sera mise en place.

Du gel désinfectant sera à disposition et des affiches de l'OFSP seront apposées à l'entrée de la cantine et à l'intérieur de celle-ci.

Une équipe de nettoyage se chargera de désinfecter régulièrement les surfaces et objets après leur utilisation.

Le masque ne sera pas obligatoire.

b. Remise des dossards

Du gel désinfectant sera à disposition sur les tables d'inscriptions/remise de dossards et des affiches de l'OFSP seront apposées sur la tente.

Une équipe de nettoyage se chargera de désinfecter régulièrement les surfaces et objets après leur utilisation.

Le masque ne sera pas obligatoire.

c. WC

Des affiches de l'OFSP seront apposées vers les WCs et du gel désinfectant sera à disposition. Une équipe de nettoyage sera en charge de l'entretien des toilettes selon le plan de nettoyage.

Plan de nettoyage :



- 10h30 : 1er contrôle
 - 12h30 : 2e contrôle
 - 14h30 : 3e contrôle
 - 16h30 : 4e contrôle
- d. Ravitaillement arrivée

Un ravitaillement sera à disposition à l'arrivée. Une boisson au verre sera distribuée aux coureuses et coureurs.

6 Réception VIP

La réception VIP aura lieu dans la zone sécurisée, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la cantine, en fonction des conditions météorologiques. L'accès sera autorisé seulement aux personnes détentrices d'un certificat COVID (dès 16 ans) et d'une pièce d'identité. Du gel désinfectant sera disposé sur la table de la réception et des affiches de l'OFSP seront apposées à proximité.

Le masque ne sera pas obligatoire.

7 Podiums

Les cérémonies de remise des prix auront lieu dans la zone sécurisée.

Du gel désinfectant sera disposé dans la zone de remise des prix et des affiches de l'OFSP seront apposées à proximité.

Le masque ne sera pas obligatoire.

8 Arrivées – départs

Les coureuses et coureurs seront conduits par des commissaires dans la zone de départ quelques minutes avant le départ de chaque course. Seuls les participants disposant d'un dossard et d'un bracelet seront acceptés dans la zone de départ.

Seuls les participants disposant d'un dossard et d'un bracelet et terminant une course seront acceptés dans la zone d'arrivée.

9 Vestiaires

Des vestiaires seront à disposition des coureurs·euses au stade de Coubertin. L'accès sera autorisé seulement aux personnes détentrices d'un certificat COVID (dès 16 ans) et d'une pièce d'identité. Le contrôle sera effectué par un agent de sécurité. Le masque ne sera pas obligatoire. Du gel désinfectant sera disposé à l'entrée et des affiches de l'OFSP seront apposées dans les vestiaires.



10 Information et formation

10.1 Personnes malades ou symptomatiques

Avant la manifestation, tous les participant·e-s et tout le personnel recevront un email avec le plan de protection qu'ils devront respecter (document joint en annexe) et un rappel sur le fait qu'en cas de symptômes, ils ne doivent absolument pas se rendre sur le site de la manifestation.

Tous les participant·e-s et le personnel sont invités à faire le CoronaCheck en cas de symptômes compatible avec le Covid19.

Il sera bien communiqué en amont sur les réseaux sociaux, notre site internet, sur la page d'inscription, dans les conditions générales et sur le concept de protection qu' : « En cas de symptômes pouvant être assimilés au Covid-19, veuillez impérativement rester chez vous »

De plus, en cas de symptômes durant la manifestation, les personnes seront obligées de s'isoler, effectuer le Coronacheck et en suivre les instructions.

Les personnes qui se présenteront avec des symptômes ne seront pas autorisées à accéder à la manifestation, même avec un test Covid-19 négatif et elles seront priées de s'isoler durant au moins 24h.

10.2 Obligation de disposer d'un certificat

Il est indiqué sur la page d'inscriptions et dans les conditions générales que le certificat est obligatoire pour participer à la manifestation. Les participant·e-s doivent aussi cocher une case lors de l'inscription pour valider le fait qu'ils sont informés de cette condition. Il est écrit sur le site internet de la manifestation que les visiteurs·euses doivent avoir un certificat COVID pour accéder à la manifestation. Il y aura aussi des affiches de l'OFSP informant des mesures en vigueur placées à l'entrée et dans la zone de la manifestation.

10.3 Formation

Les volontaires au contrôle des certificats Covid-19 et pièces d'identité seront formés et sous la responsabilité d'un agent de sécurité professionnel qui veillera à ce que le bracelet indéchirable soit correctement mis au poignet des participants/visiteurs.

11 Responsable gestion COVID

Le plan de protection désigne une personne responsable de la mise en œuvre du plan et des contacts avec les autorités compétentes.



Le responsable de la gestion COVID pour le Cross de Lausanne 2021 est :

Christophe Gilliéron

Tel. +41 79 224 47 35

email: christophe.gillieron@vtxnet.ch

12 Annexes

Programme 2022

Plan du site 2022

CROSS DE LAUSANNE DU 29 JANVIER 2022

Catégories et horaires

Départ	Catégories	Années	Distance
10h00	U20M	2003-04	6 x 1000 m
10h30	U20W	2003-04	4 x 1000 m
	U18M	2005-06	4 x 1000 m
10h55	U18W	2005-06	4 x 1000 m
	U16M	2007-08	4 x 1000 m
11h20	U16W	2007-08	3 x 1000 m
	U14M	2009-10	3 x 1000 m

Elite + international open

11h45	Cross court Femmes	2002 et plus agés	3 x 1000 m
	Cross court Hommes	2002 et plus agés	3 x 1000 m

12h05	Podiums		
13h05	Podiums		
13h05	U14W	2009-10	4 x 500 m
13h20	U12W	2011-12	4 x 500 m
	U12M	2011-12	4 x 500 m
13h35	U10W	2013 et plus jeunes	2 x 500 m
	U10M	2013 et plus jeunes	2 x 500 m

Elite + international open

13h50	Cross Elite Femmes	2002 et plus agés	6 x 1000 m
13h50	Cross Elite Hommes	2002 et plus agés	8 x 1000 m

14h30	Podiums		
--------------	---------	--	--



Grande Finale Populaire
Femmes

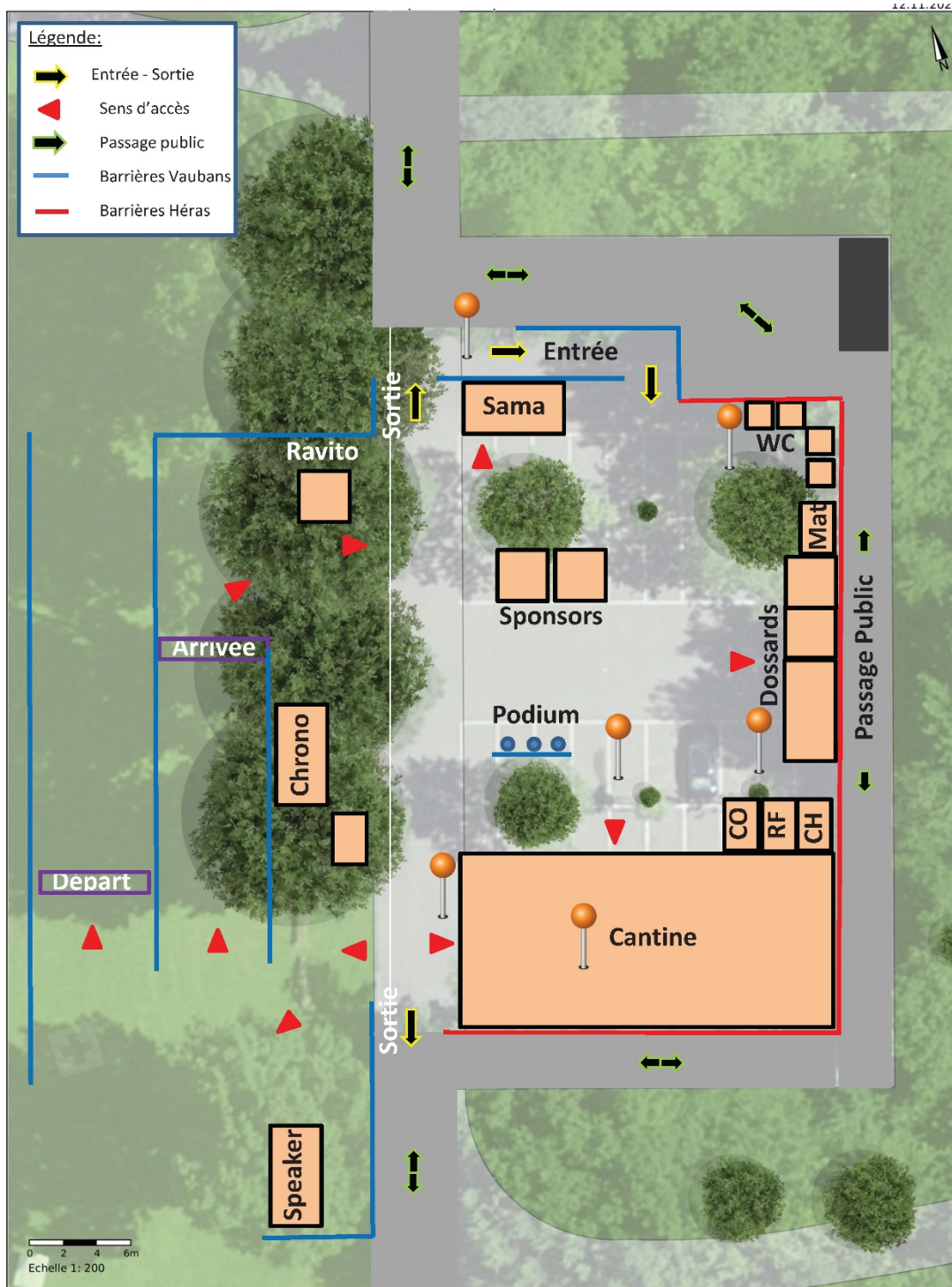
14h50	W	1983-02	5 x 1000 m
	W40	1973-82	5 x 1000 m
	W50	1963-72	5 x 1000 m
	W60	1953-62	5 x 1000 m
	W70	1952 et plus agés	5 x 1000 m


Grande Finale Populaire
Hommes

15h30	M	1983-02	7 x 1000 m
	M40	1973-82	7 x 1000 m
	M50	1963-72	7 x 1000 m
	M60	1953-62	7 x 1000 m
	M70	1952 et plus agés	7 x 1000 m

16h10	Podiums
--------------	---------

14 Annexe 2 – Plan du site 2022



 Gel désinfectant / panneau OFSP

Cross de Lausanne 2022